



Achat immobilier après ordonnance non conciliation

Par **Marie cha**, le **16/06/2021** à **15:08**

Bonjour,

J'aimerais savoir si je peux acquérir un bien après l'ordonnance de non conciliation (divorce à l'amiable) avant le jugement définitif ?

Merci de votre réponse,

Cordialement

Mc pierre

Par **youris**, le **16/06/2021** à **21:04**

bonjour,

opération risquée ,

voir ces liens (il existe d'autres réponses mais qui vont dans le même sens) :

[achat immobilier après ONC](#)

[achat immobilier pendant procédure de divorce](#)

salutations